



une profession qui cultive son avenir



Union Nationale des Spécialistes en Matériels de Parcs et Jardins

SMJ, le Syndicat des Spécialistes en Matériels de Parcs et Jardins

L'Union nationale des spécialistes en matériels de parcs et jardins est le seul syndicat à représenter la profession auprès des Pouvoirs publics, des administrations, dont l'Education Nationale et de nombreux organismes : assurances sociales, fédérations intersyndicales, institutions de formation...

Ainsi en 2009, dans le cadre de la loi de modernisation de l'économie, en partenariat avec le SEDIMA* et la FNAR*, le SMJ a signé un accord de branche avec l'AXEMA*, Fédération de syndicats qui représente les fournisseurs de notre secteur d'activité. Indispensable à la santé économique du secteur, cet accord, portant sur la réduction progressive d'ici le 1^{er} janvier 2012 des délais de paiement, a permis d'obtenir un décret dérogatoire aux dispositions générales de la LME.



* **SEDIMA** : Syndicat national des entreprises de service et de distribution du machinisme agricole

* **FNAR** : Fédération nationale des artisans et petites entreprises en milieu rural

* **AXEMA** : Union des Industriels de l'Agroéquipement
Cette fédération regroupe le SECIMA, le SNCVA et le SYGMA.

les spécialistes, acteurs principaux sur leur marché

Notre profession est l'acteur principal du marché de la distribution et de la réparation de matériels d'entretien des espaces verts, des jardins des particuliers aux parcs les plus prestigieux, en passant par les abords des voies de communication. Cette position l'oriente résolument vers l'avenir. En effet, par vocation, elle est apte à répondre aux besoins des politiques de développement durable et au cœur des pratiques respectueuses de l'environnement.

des entreprises petites et moyennes

La profession comprend quelque 1.800 entreprises pour 2.500 points de vente. Celles-ci emploient près de 11.000 salariés. Plus de 90 % d'entre elles comptent moins de 20 salariés. Par ailleurs, 5 groupements (Edena, France Espaces Verts, Mr Jardinage, Univert, Verts Loisirs) représentent au total environ 400 entreprises.

Marché des matériels pour espaces verts (année 2008)



Chiffre d'affaires total

865 millions d'euros TTC

Plus de 2,5 millions de machines vendues chaque année.

Répartition en valeur par type de commerce

Spécialistes	61 %	Jardineries + Lisa	5 %
GSB + GS mixte	28 %	Hypermarchés	6 %

Répartition du CA par produit chez les spécialistes

Tondeuses	58 %
Tronçonneuses	14 %
Débroussailleuses	11 %
Motobineuses	8 %
Taille-haies	6 %
Autres	3 %



Structure des effectifs des entreprises par services

Administratif	4 %
Atelier	56 %
Magasin	20 %
Vente	20 %



la **formation**, assurance pour l'avenir

Jeune et riche d'un fort potentiel de développement, ouverte à de nouveaux métiers, la profession est encore insuffisamment connue de nombreux publics : jeunes en recherche d'un métier, établissements d'enseignement professionnel, collectivités territoriales...

Ainsi, le SMJ milite pour mieux faire connaître les spécialistes en matériels de parcs et jardins et pour pérenniser les sections des établissements scolaires qui préparent aux métiers de notre secteur d'activité. Membre des associations ASDM* et APRODEMA* dont la vocation est de développer les métiers de la maintenance des matériels de l'Agroéquipement et des espaces verts, le SMJ est partenaire de grands événements :

- ✓ Le Séminaire bisannuel de l'ASDM et de l'Education Nationale,
- ✓ Le prestigieux Concours général des Métiers,
- ✓ Salon Vert.

** ASDM : Association des syndicats de la distribution et de la maintenance des matériels agricoles, de travaux publics et manutention, et de parcs et jardins*

** APRODEMA : Association professionnelle de développement de l'enseignement du machinisme agricole et des agroéquipements*

** DLR : Fédération nationale des distributeurs, loueurs et réparateurs de matériels de bâtiment, travaux publics et manutention*

L'ASDM

Issue du regroupement du SMJ, du SEDIMA*, du DLR* et plus récemment de la FNAR*, l'Association des syndicats de la distribution et de la maintenance des matériels a 2 missions majeures :

- ✓ sensibiliser les jeunes, le monde de l'éducation et les collectivités locales aux métiers de la maintenance des matériels de ces 3 secteurs d'activité ;
- ✓ collecter la taxe d'apprentissage auprès des entreprises des filières concernées.

Pour vous, **spécialistes de matériels de parcs et jardins**, il est donc important d'adhérer au SMJ et de verser la taxe d'apprentissage à l'ASDM. En effet, cette taxe sert directement au fonctionnement et au développement des établissements de formation professionnelle de votre branche. Vous contribuez ainsi à la pérennité des sections de formations en maintenance de matériels de parcs et jardins.

Pérenniser la formation professionnelle, c'est aussi assurer l'avenir de votre entreprise !



la **certification** de services

La promotion de la profession passe également par un haut niveau des prestations des entreprises. Cela est un atout capital qui fait que le client préfère confier ses matériels pour l'entretien ou les réparations à une entreprise spécialisée plutôt qu'à une autre. Cet atout capital se distingue par la Certification de services, véritable label de qualité professionnel mis en place par le SMJ selon un référentiel spécifique à notre profession.





le **SMJ**, votre plate-forme de services

Une question sur la convention collective, une interrogation sur la procédure d'engagement d'un apprenti, un document réglementaire... ?

Le SMJ procure à ses adhérents informations et conseils dans les domaines technique, réglementaire, social et juridique. Il élabore et met à leur disposition les documents indispensables à la vie des entreprises : conditions générales de vente, de location, de réparation, documents pour l'affichage obligatoire, convention collective, règlement intérieur, document unique d'évaluation des risques,...

En veille permanente, le SMJ tient régulièrement à jour toutes les informations dont ont besoin les entreprises du secteur d'activité sur son site internet www.smj-syndicat.fr, ainsi que dans sa lettre d'information "Les Actus de la Profession".

De plus, via le **réseau intranet du SMJ**, l'adhérent peut poser directement ses questions et accéder à des informations plus confidentielles.



en savoir plus...

www.smj-syndicat.fr

19, rue de l'Université - 93160 NOISY LE GRAND

Tél. 01 49 32 14 21 - Fax : 01 49 32 13 22

contact@smj-syndicat.fr



Union Nationale des Spécialistes en Matériels de Parcs et Jardins